

# Liste des prix pour les logements assistés

valable dès 1er janvier 2024<sup>1</sup>

## Prix des appartements par mois pour une occupation individuelle

- |                                                   |             |          |
|---------------------------------------------------|-------------|----------|
| • Appartement de 1.5 pièces                       | à partir de | 2'775.00 |
| • Appartement de 2.5 pièces                       | à partir de | 3'250.00 |
| • Appartement de 3,5 pièces                       | à partir de | 4'680.00 |
| • Supplément deuxième personne dans l'appartement |             | 1'000.00 |

## Acompte / garantie

- acompte Selon le contrat de pension

## Inclus dans le prix de la pension

- appartement avec jardin ou balcon
- compartiment de cave
- frais supplémentaires telles que chauffage, eau, électricité et entretien de l'immeuble
- système d'appel d'urgence avec disponibilité des soins 24 heures sur 24
- déjeuner quotidien
- nettoyage hebdomadaire de l'appartement
- utilisation des espaces communs
- participation à des événements internes et à des excursions

## Non compris dans le prix de la pension

- services de soins
  - La facturation s'effectue conformément aux dispositions légales, aux tarifs Spitex en vigueur.
- autres services
  - Il est bien sûr possible d'obtenir d'autres services nombreux. N'hésitez pas à nous contacter.

## Paquets de services

- |                                                           |                                |        |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------|--------|
| • soutien administratif déménagement                      | forfait                        | 100.00 |
| • végétation sur le balcon                                | initial                        | 100.00 |
| • entretien du balcon                                     | par mois                       | 50.00  |
| • entretien de la voiture                                 | par mois                       | 130.00 |
| • installation de la TV, de l'ordinateur, du téléphone    | initial                        | 60.00  |
| • Cuisinier privé pour menu individuel dans l'appartement | par événement et menu souhaité |        |

Autres prestations et prix - voir au verso

<sup>1</sup> Prix en CHF TVA incluse, sous réserve de modifications

## Prix des services supplémentaires

### Forfaits

• forfait d'entrée	255.00
• étiquetage du linge personnel	205.00
• clé de rechange/lot de remplacement	55.00
• forfait de sortie	310.00
• nettoyage final / remise en état de l'appartement de 1,5 pièces	
○ Séjour jusqu'à 6 mois	410.00
○ Séjour plus de 6 mois	710.00
• nettoyage final / remise en état de l'appartement de 2,5 pièces	
○ Séjour jusqu'à 6 mois	610.00
○ Séjour plus de 6 mois	910.00
• nettoyage final / remise en état de l'appartement de 3,5 pièces	
○ Séjour jusqu'à 6 mois	805.00
○ Séjour plus de 6 mois	1'150.00

### Locaux, équipements et matériaux

• location d'une place de stationnement couverte	par mois	80.00
• location d'un emplacement de voiture, non couvert	par mois	60.00
• location TV	par mois	55.00
• taxe de réception TV	par mois	26.00
• location de bracelets d'appel d'urgence	par mois	31.00
• rollateur	par mois	31.00
• chaise de douche / toilette	par mois	41.00
• fauteuil roulant	par mois	65.00
• lit de soins avec matelas	par mois	205.00

### Prestations supplémentaires

• petit-déjeuner quotidien en cas de collecte par le client	Forfait mensuel	205.00
• dîner quotidien en cas de collecte par le client	Forfait mensuel	310.00
• room service pour raisons de santé		gratuit
• room service	par livraison	7.00
• accompagnement, courriers, courses	par heure	65.00
• prestations d'aide-ménagère ou de garde du logement en cas d'absence	par heure	65.00
• travaux de nettoyage général	par heure	65.00
• entretien et réparations en général	par heure	80.00
• débarras de l'appartement	par heure	80.00
• élimination de meubles et de matériel		selon les dépenses

### Services reçus de tiers

Les prestations acquises auprès de tiers sont payées directement ou facturées séparément par l'entreprise, par ex :

- coiffeur,
- soin cosmétique des pieds,
- les interventions des pompiers dont ils sont eux-mêmes responsables

### Avoir des prestations non perçues

• Repas de midi non consommé,	par repas	10.00
○ Exceptions max. 2-3 fois par mois en cas de désistement jusqu'à 24 h à l'avance		
○ en cas d'absence pour cause de maladie		